

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 46-47: L'avenir des transports

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles cantonales

ARGOVIE

Une femme
au gouvernement

Pour la première fois dans le canton d'Argovie, une femme fait son entrée au Conseil d'Etat avec l'élection de la radicale Stéphanie Mörikofer. Député de la région du Frikal au Grand Conseil, elle a distancé de 34.140 voix les autres candidats pour le cinquième siège au gouvernement, en ballottage après les élections du 6 décembre. Au premier tour, les trois Conseillers d'Etat sortants ont été réélus : Peter Wertli (PDC), Thomas Pfisterer (PRD) et Ulrich Siegrist (UDC). Silvio Bircher (PS), Conseiller National, faisait, lui, son entrée à l'Exécutif cantonal.

Centrale nucléaire de
Leibstadt : augmentation
de puissance demandée

Après Mühleberg (BE), c'est l'augmentation de puissance de 15% de la centrale nucléaire de Leibstadt, dans le canton d'Argovie, qui échauffe les esprits. La Fondation suisse de l'énergie nucléaire (FSE) estime en effet que cette hausse va à l'encontre du moratoire sur l'énergie nucléaire adopté par le souverain en septembre 1990. Fondamentalement contre la possibilité - permise par le programme "Energie 2000" - d'augmenter la puissance des centrales nucléaires suisses de 10%, la FSE s'oppose à la Division principale à la sécurité des installations nucléaires, chargée d'examiner les quelque 5.500 recours contre l'augmentation de la capacité de production de la centrale. La FSE explique son opposition en soulignant que la hausse de la capacité d'anciennes centrales nucléaires comporte de plus grands risques que la construction de nouvelles centrales. Et ajoute que la sécurité n'est plus

suffisante à Leibstadt, malgré les équipements supplémentaires. Chose que contestent l'Union suisse des Centrales Suisses d'Electricité (USC) et l'Association Suisse pour l'Energie Atomique (ASPEA). Pour cette dernière, augmenter la puissance des centrales ne constituerait d'ailleurs pas une violation du moratoire. L'association estime au contraire que la polémique actuelle va contre l'esprit du moratoire, en détruisant la "paix énergétique" que l'on avait voulu instaurer. Même son de cloche du côté de l'USC, qui accuse les organisations de protection de l'environnement d'"avancer à nouveau de fausses affirmations". L'USC estime en effet qu'il est malhonnête de comparer les augmentations de puissance à la construction de nouvelles centrales, invoquant ainsi le moratoire sur l'utilisation de l'énergie nucléaire (pour la FSE, augmenter la puissance des centrales de 10%, soit une augmentation de puissance de 300 mégawatts, équivaut à la création d'une petite centrale...).

BALE

Initiative parlementaire

Le Conseiller National Hans Rudolf Gysin (BL) vient de déposer une initiative parlementaire demandant que le demi-canton de Bâle-Campagne devienne un canton à part entière. Cette proposition a été contresignée par 34 parlementaires (dont plusieurs députés romands). Une telle initiative avait déjà été déposée en 1977 par le Conseiller National Walter Allgöwer, député de Bâle-Ville et en 1983 par le Conseiller d'Etat Carl Miville. Les deux initiatives avaient cependant été enterrées sans qu'une suite leur fut donnée.

BERNE

Ringier fait de la radio

Le groupe de presse zurichois Ringier, déjà actionnaire de la radio locale "Pilatus" à Lucerne (il en détient 20%), va vraisemblablement reprendre une part du capital de la radio locale



Roger Schawinski,
le patron de la célèbre "Radio 24".

bernoise "Förderband". En effet, le patron de "Radio 24" à Zurich veut se défaire de sa part de capital dans "Förderband" (l'une des 2 radios locales de Berne). Actionnaire majoritaire de la société Rading SA, titulaire de la concession octroyée à la radio locale "Förderband", Roger Schawinsky vendrait à Ringier les 36% d'actions qu'il a en sa possession: "Dès le début de 1992, j'ai annoncé que je souhaitais remettre ma part de capital action à un acheteur du paysage médiatique bernois", précise-t-il. Deux radios locales se partagent la capitale fédérale : "Radio Extra-Bern", soutenue par le quotidien bernois "Berner Zeitung" et la radio "Förderband". Roger Schawinsky ne voit pas, dans la prise de participation du groupe zurichois, un accroissement du pouvoir de Ringier. Au contraire, il trouve souhaitable que Ringier offre un contrepoids au groupe du "Berner Zeitung". Toujours selon Roger Schawinsky, l'arrivée du Zurichois, déjà implanté dans les médias bernois grâce au journal le "Bund", n'aura aucune incidence sur la politique rédactionnelle de la radio.

Elections

Il faudra attendre un deuxième passage aux urnes le 24 janvier pour connaître le nouveau maire

de Berne. En effet, aucun des candidats qui se sont présentés le 6 décembre dernier n'a obtenu la majorité. La majorité absolue était de 24.139 voix. Le candidat socialiste Klaus Baumgartner a obtenu 20.846 voix. Theres Giger, radicale, a totalisé, elle, 13.595 voix, l'actuel directeur des Finances, Josef Bossart (PDC), 8.219, et le démocrate suisse Karl Brodmann, 1.956.

Les députés renvoient
le budget à l'Exécutif

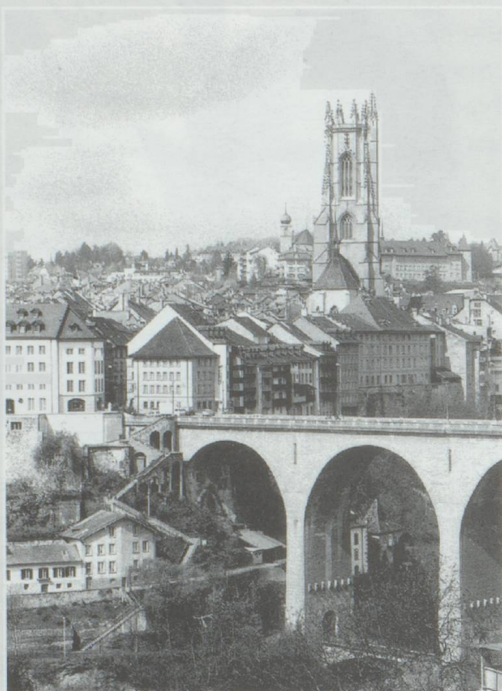
Le canton de Berne n'a toujours pas de budget 1993. Par 110 voix contre 19, le Grand Conseil a renvoyé le budget au Conseil Exécutif. Ce renvoi est accompagné de consignes qualifiées d'irréalisables par Peter Widmer, président du gouvernement. Le projet refusé prévoyait un déficit de quelque 250 millions de francs suisses, dans l'hypothèse d'un renoncement à l'indexation des salaires pour le personnel de l'Etat. Le gouvernement va devoir se remettre au travail. Sans toucher aux impôts, il devra présenter un budget dont le déficit ne doit pas dépasser les 200 millions de frs.s. Les investissements quant à eux doivent être plafonnés à 410 millions. Sur la somme des crédits inscrits au budget, un montant de 50 millions sera bloqué.



Nouvelles cantonales

FRIBOURG

Budget 1993



Fribourg :
la clôture du
budget 1993
ne s'est pas
faite sans
mal...

Comme dans tous les autres cantons, la clôture du budget 1993 ne s'est pas faite sans mal. Pourtant, le gouvernement fribourgeois est parvenu à trouver 20 millions de frs.s. qui lui ont permis de boucler le budget 93 sans avoir à envisager une hausse des impôts : son déficit final est de 50,1 millions de frs.s., juste au dessous du seuil obligeant à augmenter les impôts (3% des dépenses). En outre, les effectifs du personnel de l'Etat de Fribourg ne seront pas bloqués et les salaires annuels de plus de 72.000 frs.s. seront indexés comme les autres.

Initiative

Les Suisses doivent pouvoir se prononcer une nouvelle fois sur l'adhésion de leur pays à l'Espace Economique Européen (EEE). Fort de cette conviction, un groupe de chefs d'entreprises fribourgeois, placé sous l'égide de la Société cantonale du commerce et de l'industrie, lance une initiative populaire fédérale allant dans ce sens : "Pour une Suisse unie et

forte dans l'Europe". Déçus par les résultats de la votation du 6 décembre, les Fribourgeois ont annoncé le lancement de cette initiative lors d'une conférence de presse tenue symboliquement sous le pont de St Jean, dans le vieux Fribourg. L'endroit abrite en effet depuis un an une sculpture de l'artiste obwaldien André Bucher évoquant les liens entre Suisses romands et allemands. Comme l'initiative annoncée peu de temps auparavant par différents mouvements de jeunes pro-européens, l'initiative des entrepreneurs fribourgeois demande que soit organisé un nouveau vote sur l'EEE. Leur texte, qui vise à compléter les dispositions transitoires de la Constitution Fédérale, est rédigé ainsi : "La Confédération affirme sa volonté d'adhérer à l'EEE. A cet effet, elle entreprend de nouvelles négociations avec les parties contractantes à l'Accord sur l'EEE". La récolte de signatures devrait débuter courant janvier.

GENEVE

Un peu d'air frais pour l'Office du Tourisme

L'Office du Tourisme de Genève (OTG) a décidé de prendre le taureau par les cornes pour relancer le tourisme à Genève. Pour cela, il a décidé d'augmenter et de moderniser sa publicité, de trouver un logo "digne" de la ville, de remettre à jour toute la documentation, de créer un service de presse, tout en lançant des études d'impact sur les méthodes des concurrents, et en affinant les outils statistiques de l'Office. Bref, l'Office se veut agressif et rêve de "donner naissance à une nouvelle image de Genève". Le tout nouveau directeur de l'OTG, François Bryand, reconnaît que "pour l'heure, nous n'en sommes qu'à des projets. Rien de concret ne sera mis en place avant l'automne 1993, car le profil de Genève est encore flou. Il devrait se construire autour de deux thèmes : son rayonnement international et son environnement. Nous allons mandater une société de communication spécialisée pour définir l'image de la cité plus en profondeur". Et pour cela, l'OTG dispose "enfin d'un budget

décent", pour reprendre les termes d'Alain Bornier, président de l'OTG. Son budget passe en effet de 4,7 millions à 6,5 millions de frs.s. et l'Office projette de lancer des actions d'envergure en Extrême-Orient et à New-York, entre autres, en collaboration avec l'office du tourisme vaudois. Mais, malgré l'assurance d'un budget plus confortable, l'Office du tourisme est sous pression : si la Ville, l'Etat et les milieux économiques versent chacun un million de frs.s., c'est évidemment à certaines conditions.

L'OTG et son comité doivent se restructurer (une assemblée générale est prévue en mai prochain). D'autre part, le projet de loi sur le tourisme, actuellement préparé par le Conseiller d'Etat Jean-Philippe Maître, devrait également changer certaines données dans le paysage de la promotion du tourisme à Genève...

Genève.
La ville a décidé
de se donner
une nouvelle chance
pour relancer
le tourisme.



Nouvelles cantonales

Un parlement pour les jeunes

Les jeunes Genevois vont avoir un lieu pour s'exprimer : un parlement municipal pour les jeunes devrait voir le jour en mars prochain. Ce serait la première fois que les citoyens âgés de 13 à 20 ans disposeraient d'une véritable chambre consultative extraparlamentaire à Genève. Lieu de dialogue permanent entre les jeunes et les autorités, ce parlement devrait permettre de faire des propositions concrètes au Conseil municipal, grâce à la médiation de son président. Et les idées ne manquent pas : préservatifs gratuits pour les adolescents, boissons jeunes à bas prix, locaux de répétition pour les groupes de rock, etc... Pour gagner en crédibilité, les jeunes députés ont choisi la salle du Grand Conseil. Cinq séances plénières auront lieu chaque année. Dans un premier temps, les représentants pourront adhérer au Parlement par le biais des écoles, associations de jeunes et maisons de quartier. Ensuite, des élections devraient être organisées en septembre prochain. Selon un système de quotas, chaque cycle, collège, école de commerce, école professionnelle pourra présenter des délégués (80 en tout) élus par leur établissement. Quant aux conditions d'admission, elles sont souples. Mis à part les candidats aux élections du Conseil municipal, tout adolescent âgé de 13 à 20 ans, domicilié à Genève ou y fréquentant un établissement scolaire, pourra être élu. "Une excellente manière d'apprendre la démocratie", dit le Conseiller administratif Michel Rosseti, qui ajoute : "La classe politique devra considérer ces nouveaux députés comme des interlocuteurs à part entière. Et ne pas tomber dans le piège du paternalisme, en conduisant leurs affaires à travers

eux".

Si la démarche vous intéresse, adressez-vous à : Manuelle Pasquali, Département des affaires sociales, 7, rue de l'Athénée, case postale 319, 1211 Genève.

Protection de l'environnement

Le secrétariat de la Convention de Bâle sur les déchets toxiques restera à Genève. Le Département Fédéral de l'Intérieur espère d'ailleurs que cette décision permettra à Genève de confirmer sur la scène internationale sa position de capitale de la protection de l'environnement.

JURA

Coopération

Le président de la communauté autonome basque, José Antonio Ardanza, et le ministre jurassien de la coopération, François Lachat, ont signé à Porrentruy un Accord de coopération et d'amitié entre les Etats basque et jurassien.

L'idée avait été lancée au sein de l'Assemblée des Régions d'Europe où siègent les deux hommes politiques. Le pays basque et le Jura financeront un programme de soins d'urgence, de construction de puits et d'installations sanitaires au Cameroun, dans la région de Mefou.

Du changement dans les médias

A l'issue de plusieurs réunions du personnel tenues simultanément à Porrentruy par "Le Pays" et à Delémont par "Le Démocrate", les directeurs des deux journaux ont annoncé la fusion des deux titres. "Le Pays" et "Le Démocrate" vont disparaître et seront remplacés par un seul quotidien jurassien dont on ignore encore le nom. Pierre-André Chappate, rédacteur en chef du "Pays" de-

viendra rédacteur du futur quotidien. Son collègue Pierre Boillat, actuellement au "Démocrate", devrait avoir également d'importantes responsabilités au sein du nouveau journal. Cette fusion va provoquer la suppression de 30 emplois, dont 10 de journalistes, sur les 150 que comptent les deux entreprises.

NEUCHÂTEL

Gouvernement neuchâtelois



Neuchâtel : le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil un projet de réorganisation complet de l'appareil administratif.

Définie il y a de cela un peu plus d'un siècle, la structure du gouvernement neuchâtelois commençait à prendre quelques rides. Soucieux d'une meilleure adaptation aux besoins d'aujourd'hui et d'une plus grande efficacité, le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil un projet de réorganisation complet de l'appareil administratif. De dix départements (agriculture, police, cultes, instruction publique, justice, finances, économie, intérieur, travaux publics et militaire), on passerait à cinq. Le but étant de rationaliser et d'éviter que les secteurs importants (principalement les affaires sociales, la santé et l'environnement) ne dépendent de plusieurs départements sans que l'on sache forcément à qui sont dévolues les compétences.

Projet pilote

Les PTT viennent d'inaugurer aux Planchettes, près de la Chaux-de-

Fonds, un réseau-pilote de fibres optiques, développé par la firme américaine Raynet. Dans le même temps, les PTT testent le même genre d'installation à Saignes (TI), ce qui devrait leur permettre de voir si la technique des fibres optiques est également valable pour les utilisateurs privés, alors qu'elle était réservée jusque-là à la diffusion d'informations à grande échelle. En plus du téléphone, l'installation du nouveau système à fibres optiques permettra à 75 ménages des Planchettes de capter, grâce à un seul câble, 18 programmes de radio et 20 de télévision. Il faudra cependant attendre quelques années d'essai pour savoir si de tels systèmes sont économiquement viables.

Nouvelles cantonales

TESSIN

Rappel à l'ordre

Le Conseil suisse de la presse, réuni à Lugano fin décembre, a profité de l'occasion de cette assemblée pour rappeler quelques principes que certains semblent avoir oubliés. Le Conseil n'a en effet pas ménagé ses critiques à l'égard de pratiques rencontrées trop couramment : cadeaux aux rédactions, voyages "aux frais de la princesse", voitures gracieusement mises à disposition pour des tests, pressions des sponsors et d'organiseurs. Des pratiques qui constituent autant d'entorses à la déontologie professionnelle et qui entament sérieusement la crédibilité des médias. Cet état de fait a conduit le Conseil suisse de la presse à multiplier ses mises en garde et à proposer une série de recommandations auxquelles devraient se tenir les auteurs d'articles sportifs, automobiles et touristiques. Ainsi, le Conseil demande-t-il aux journalistes, dans leurs articles "voyage et évasion" de se montrer critiques, voire de

ne pas écrire, lorsque le pays en question ne respecte pas les droits de l'homme. De plus, les rédactions devraient examiner l'offre touristique en général d'un oeil plus critique et n'accepter qu'avec parcimonie les invitations des agences de voyages. Plus critique doit être aussi le journaliste automobile, surtout lorsqu'il s'agit d'essais : les articles doivent pouvoir renseigner le consommateur, non aider à vendre à tout prix. Quant au domaine sportif, attention à la distinction entre compétition et "business" : on ne devrait citer les sponsors qu'en cas d'absolue nécessité...

VALAIS

Elections

Le radical Alain Dupont, président sortant de Monthey, restera à son poste puisque le second tour de scrutin, le 21 décembre dernier, a vu sa réélection. Par contre, les radicaux ont perdu la vice-présidence de la ville de Sion, au profit du démocrate-

chrétien François Mudry. Malgré le soutien du parti libéral, le candidat radical Alain Cottagnoud s'est fait devancer de 879 voix par son rival : le PDC contrôle désormais la présidence et la vice-présidence du chef-lieu cantonal, puisque son candidat Gilbert Debons avait déjà obtenu la présidence une semaine auparavant.

VAUD

Réaménagement des anciens ateliers de constructions mécaniques de Vevey

Une solution pour l'aménagement des 23.000 m² des anciens ateliers de constructions mécaniques de Vevey a finalement été trouvée. L'homme d'affaires valaisan Daniel-André Pont a en effet quasiment achevé son tour de table qui réunit déjà un consortium bancaire (dont la Banque Cantonale du Valais/BCV), le groupe Bouygues, par l'intermédiaire des ses filiales suisses Losinger et Losag. Le partenariat prévu concerne la promotion, le financement et la construction. D.-A. Pont devra s'associer à deux grandes régies immobilières pour assurer la vente du projet dont la réalisation est devisée à 250 millions de frs.s. et qui comprendra, outre des logements, des secteurs industriel, artisanal et commercial.

Chers transports

A Lausanne aussi sonne l'heure des économies. Sous la pression des communes actionnaires, les Transports publics de la région lausannoise (TL) revoient leur copie. De nouvelles structures sont créées, un nouvel organigramme proposé (une direction à trois têtes est instaurée), on supprime des prestations jugées non indispensables et on augmente les tarifs. Seul le billet de base est maintenu à 2 frs.s. : la hausse sur-

venue en 1989 avait provoqué un tel tollé que les TL n'osent plus s'y risquer. Par contre, le prix de l'abonnement "blanc-bleu" n'est pas épargné.

Il passera dès le mois de mai de 39 à 44 frs.s. : il s'agit de la deuxième augmentation consécutive du prix de cet abonnement mensuel introduit en 1986 pour 35 frs.s. Petite consolation : le TSOL (métro ouest) remporte un tel succès qu'il est totalement surchargé, aux heures de pointe. En effet, plus de 50% des étudiants des hautes écoles desservies par ce moyen de transport préfèrent laisser leur voiture au garage... L'entreprise annonce donc qu'elle proposera l'acquisition de six nouveaux véhicules, afin de pouvoir augmenter la cadence (de 10 à 7,5 mn). La décision relève du Conseil d'administration et des communes, par l'intermédiaire du mandat de prestation : "ce ne sera donc pas si simple", prédit le directeur des TL, J.-P. Kallenbach.

Victime de son succès

Il faut attendre trois à quatre mois pour être opéré au département de cardiologie du CHUV à Lausanne, victime de son succès. Pour remédier à ce problème, le Conseil d'Etat a décidé de "louer" le personnel soignant et les locaux de cliniques privées, afin de permettre aux chirurgiens du CHUV d'opérer dans de meilleurs délais. Les cliniques se sont évidemment montrées intéressées par cette offre (le choix du Conseil d'Etat sera fonction de la qualité des prestations médicales et des prix proposés) car leur taux d'occupation est en nette régression. Cette solution devrait permettre, d'après Charles Kleiber, chef du service des hospices cantonaux, d'éviter le développement d'une médecine à deux vitesses, en offrant des délais d'attente réduits. Car, de l'avis de

Valais :
les radicaux
ont perdu la
vice-présidence
de la ville
de Sion



spécialiste, il faudrait pouvoir limiter l'attente à deux semaines: "la situation est souvent grave", indique le cardiologue Bernard Meier, médecin-chef à l'Hôpital de l'Île, à Berne. Dans cet établissement, un patient peut attendre de un à deux mois pour être opéré et la situation est pire encore à Zurich. Précurseur pour ce type de sous-traitance, le canton de Vaud pourrait faire école (Genève pratique déjà la collaboration dans maints domaines, notamment dans celui de l'urgence). Et la solution choisie par le Grand Conseil pourrait permettre d'opérer 500 patients au CHUV et 100 à 200 dans le secteur privé.

ZUG

L'affaire Strebel

Le jugement du Tribunal de district de Schwyz à l'encontre de Marcel Strebel est désormais connu: l'ancien leader du Front patriotique a été condamné à 20 jours de prison pour "émeutes et menaces". L'accusation portée contre Marcel Strebel portait en effet - outre les incidents survenus à Wollerau (SZ) - sur les attaques perpétrées contre le centre de requérants d'asile de Steinhausen (ZUG). Outre la peine d'emprisonnement prononcée, Strebel devra acquitter la moitié des frais de procédure (environ 6200 frs.s.). Le Tribunal de district de Schwyz n'avait pas voulu révéler le verdict, estimant que Marcel Strebel avait des intérêts "dignes d'être protégés". Le gouvernement zouglois en revanche, a estimé qu'un "jugement concernant une personne d'intérêt public ne saurait être tu". Il n'était pas précisé d'autre part dans le jugement que le verdict devait être tenu secret. ■

Le Messenger Suisse sur Minitel

3616
TELL

Dès maintenant retrouvez Le Messenger Suisse sur minitel! Des informations, l'agenda des manifestations culturelles, des dossiers, une boîte aux lettres pour vos annonces, comment vous abonner ou insérer une annonce publicitaire dans Le Messenger. Avec un plus pour ceux qui publieront une petite annonce dans le Messenger Suisse (voir grille ci-contre): elle sera aussi publiée dans le service minitel du Messenger. Gratuitement.

Comment avoir accès à ce nouveau service? Tout simplement en faisant le 3616 "Tell", puis "Les Suisses en France" sur votre minitel.

3616 "Tell": en plus du Messenger Suisse, vous y retrouverez un certain nombre d'informations et d'adresses utiles concernant le commerce, l'industrie et le tourisme en Suisse. ■

Le Messenger Suisse. Indispensable comme le Cervin pour la Suisse.

Gigantesque sculpture de granit, le Cervin est un symbole mondialement connu de la Suisse.

Le Messenger Suisse est aussi indispensable aux Suisses de France que le Cervin l'est pour la Suisse. Depuis 39 ans déjà, Le Messenger Suisse s'adresse en priorité aux Suisses vivant en France, la plus grande communauté de Suisses à l'étranger.

En onze numéros par an, il vous apporte les éléments essentiels de l'actualité suisse. Un choix d'informations spécialement

choisies pour les Suisses de France.

Le Messenger Suisse a un rapport particulier avec ses lecteurs: notre rédaction vous répond sur toutes sortes de questions (adresses, démarches administratives, tourisme, etc.).

Alors, venez nous rejoindre et découvrez le Messenger Suisse! Abonnez-vous au Messenger Suisse pour obtenir ce que vous ne trou-

veriez pas ailleurs: une information spécifique faite pour vous. ■



Formule d'abonnement

"Je désire m'abonner au Messenger Suisse pour 11 numéros".

Nom
Prénom
Adresse
Pays/Code postal
Ville

- ☐ abonnement France et DOM/TOM FF 175,-
- ☐ abonnement étranger FF 190,-
- ☐ abonnement de soutien FF 200,- et +

Pour le règlement, veuillez joindre un chèque bancaire de FF 175,- (étranger FF 190,-) à l'ordre de la F.S.S.P.-M.S. ou faire un virement sur notre CCP 12 273 27 G Paris.

Formulaire et titre de paiement à envoyer au
**Messenger Suisse,
Service des Abonnements,
Le Mas Rouge, F-30250 Som-
mières. Tél. (16) 66.80.37.18**